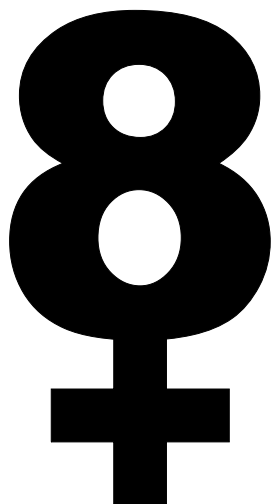


Journée internationale de lutte des femmes pour leurs droits

Salaire de misère, femmes en colère !

Un salaire minimum légal de **4000 CHF** pour vivre dignement !

En Suisse, environ 330 000 employé-e-s gagnent moins de 22 francs de l'heure et les femmes constituent le 70% des salariés qui gagnent moins de 4000 francs pour un plein temps.



mars 2014 14h00
zone piétonne
du Mont-Blanc

En cas d'acceptation du salaire minimum le 18 mai 2014, les femmes seront les principales bénéficiaires

En effet, 1 femme sur 8 gagne moins que le salaire minimum demandé. A cela, il faut ajouter que près de 60% des femmes exercent une activité lucrative à temps partiel. Elles subissent donc une double peine : des bas salaires et quand vient le temps de la retraite, des conséquences pécuniaires lourdes.

Les secteurs dits féminins : des secteurs à bas revenus

Parmi les branches d'activités les moins bien rémunérées, se trouvent des métiers dits féminins. En effet, les femmes sont souvent majoritaires dans les métiers les moins valorisés : vendeuses, serveuses, coiffeuses, esthéticiennes, métiers du social et de la santé et, bien sûr, les activités de ménage pour des personnes privées.

Dans ces secteurs, des conventions collectives avec des salaires corrects sont difficiles à négocier.

Le salaire minimum est la meilleure mesure d'accompagnement

Après l'acceptation de l'initiative de l'UDC contre la libre circulation le 9 février dernier, les représentants patronaux ont déjà annoncé vouloir supprimer les mesures d'accompagnements. Ces dernières permettaient d'instaurer des salaires de référence au travers d'une convention collective ou d'un contrat-type.

L'instauration d'un salaire minimum légal est donc le seul moyen sûr de protéger les employées de ces secteurs contre la sous enchère et des rémunérations misérables.

Le salaire minimum diminue l'écart salarial entre hommes et femmes

La différence salariale entre femmes et hommes au plan national est de 18,4% (chiffres 2010) : cet écart salarial doit être réduit !

L'instauration d'un salaire minimum légal de 22 francs de l'heure est un pas de plus vers l'égalité salariale.

En Angleterre, la réduction la plus importante de l'écart salarial entre femmes et hommes est survenue lors de l'introduction d'un salaire minimum en 1999...

ADC Association de défense des
chômeurs et chômeuses GE

ALCIP Association de lutte contre les
injustices sociales et la précarité

ATTAC Genève Association pour une
Taxation des Transactions financières

CGAS Communauté genevoise d'action
syndicale, soit : APC, ASEB, AvenirSocial,
GaraNto, H&GU, kapers, New Wood, SEC,
SEV, SIT, SSM, SSP-VPOD, SSPM, SYNA,
Syndicom, Transfair, UNIA, USDAM

Ensemble à Gauche

Groupe Jeunes de solidaritéS

Jeunesse socialiste

La Gauche-Genève

Les Verts genevois

Les Verts transfrontaliers

les Jeunes communistes

Jeunesse socialiste genevoise

Parti communiste genevois

Parti socialiste genevois

Parti du travail

solidarités

La Marche mondiale des femmes / Suisse

**Les femmes
sont la majorité
dans ce pays.
Le 18 mai prochain,
leur OUI au salaire
minimum légal
sera décisif.**